

Voici ma réponse: Il est passé le jour des quais de sciure de bois et de l'octroi des entreprises de dragage à un prix excessif.

En 1908, quand le ministre de la Marine payait des étrangers \$50 par jour pour étudier la comptabilité du ministère de la Marine, l'honorable député n'avait pas une parole de blâme à l'égard de ses amis.

M. PROULX: Combien M. Bergeron reçoit-il de salaire?

M. PAQUET: Je ne dis pas que l'honorable député de Laprarie-Napierville a trompé volontairement la Chambre en disant que mon ami M. Bergeron recevait \$30 par jour de salaire tandis que ce n'est que \$20.

M. PROULX: Mais il reçoit \$10 en plus pour pension.

M. PAQUET: M. Bergeron ne reçoit pour salaire que \$20 par jour, et les \$10 sont pour les dépenses.

M. PROULX: Il reçoit donc \$30 par jour.

M. PAQUET: Lisez le rapport de l'auditeur général et vous verrez que M. Bergeron ne reçoit que \$20 par jour de salaire à part de ses frais de pension, et si l'honorable député peut démontrer le contraire, je suis prêt à mettre mon siège au jeu.

M. PROULX: Le rapport de l'auditeur général démontre que M. Bergeron a reçu \$30 par jour.

M. PAQUET: M. Bergeron ne reçoit que \$20 par jour de salaire, et ses dépenses, et je défie l'honorable député de me contredire quand j'affirme qu'il n'y a pas un avocat qui plaide devant les cours criminelles ailleurs pour le Gouvernement et qui reçoit moins que \$20 par jour.

M. PROULX: Ils n'ont pas \$10 de pension à part?

M. PAQUET: Nous avons à discuter des questions trop élevées et qui intéressent l'avenir du pays comme Canadiens et comme sujets britanniques, pour nous arrêter plus longtemps à ces mesquineries-là. Seulement, je citerai le rapport de l'auditeur général, H-48 1913-14: Salaire à M. Bergeron à raison de \$20 par jour.

M. PROULX: Donnez tout le montant. Vous ne parlez pas des \$10 par jour de pension.

[M. Paquet.]

M. PAQUET: L'honorable député aura toute liberté de faire les remarques qu'il jugera à propos lorsque j'aurai fini.

Quelques mois avant la chute du ministère libéral, quand notre vie nationale souffrait des abus, des malversations dans l'administration des deniers publics, l'honorable député avait-il le courage de dénoncer les abus? Jamais. Quand les livres étaient falsifiés, quand des documents étaient détruits, quand les biens de l'Etat étaient détournés, l'honorable député avait-il le courage de jeter un cri d'alarme? Jamais.

L'honorable député et ses amis n'avaient que des paroles de blâme à l'égard de ceux qui cherchaient la vérité dans les enquêtes les plus graves.

Le dénonciateur le plus sage, comme l'honorable ministre du Revenu de l'intérieur, était méprisé et même menacé de la perte de son mandat.

Mon honorable ami de Laprarie a même approuvé le gaspillage de 40 millions dans la construction du Transcontinental.

Il fallait réparer le mal et c'est l'honneur du pays de l'avoir compris.

Nos adversaires reprochent au Gouvernement de demander à la Chambre des montants trop élevés pour nos travaux publics. Un économiste français déclare qu'en temps de crise, le devoir du Gouvernement est de répandre utilement le plus d'argent possible dans le peuple par des entreprises qui procurent aux ouvriers les moyens de soutenir leurs familles. Le Gouvernement fait son devoir en affectant de l'argent à l'exécution de travaux publics nécessaires et en administrant la chose publique d'après des données raisonnables et suivant les principes observés par les hommes d'affaires. Nous ne voulons pas rendre les temps plus durs et forcer l'ouvrier à mendier son pain.

Le Gouvernement fédéral demande avec raison à la Chambre de voter des sommes considérables pour assurer à la ville de Québec un avenir digne d'un port national.

La construction d'une voie double entre Lévis et Chaudière, la construction du pont de Québec, la construction des usines de Saint-Malo, la construction d'une cale sèche, la construction d'un élévateur à grains et les travaux de la commission du havre vont créer un immense progrès.

Je ne saurais trop remercier le Gouvernement de faire les efforts les plus énergiques pour outiller nos ports de mer et particulièrement le port de Québec, afin de contrôler le trafic de l'Ouest.

L'œuvre de la renaissance québécoise s'accomplit et c'est au gouvernement conser-